

L'an **2023** et le **2 MARS** à **18 heures 30**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Quorum :

Conseillers en exercice : 61

Conseillers titulaires et suppléants présents : 53

Conseillers votants : 50

Dont pouvoirs : 3

Membres titulaires présents :

Mesdames PIGNOCHET Isabelle (3^{ème} adjointe Baignes), DELPECH DE MONTGOLFIER Anne (Maire délégué Barbezieux) - AUTHIER-FORT Claire (Vice-Présidente - 1^{ère} adjointe Barbezieux), COURIBAUT Carole (7^{ème} adjointe Barbezieux), DELAHAYE Françoise (5^{ème} adjointe Barbezieux), SWISTEK Florence (3^{ème} adjointe Barbezieux), PAULHAC Laëtitia (3^{ème} adjointe Barret), GUETTÉ Marie-Claude (Maire de Berneuil), GOUFFRANT Marie-Hélène (Vice-Présidente - Maire de Chillac), BAUDOIN Line (Maire de Guimps), LAGARDE Isabelle (Vice-Présidente - Maire d'Oriolles), BELLOT Marie-Claude (1^{ère} adjointe Reignac), POURTAU Sandrine (Maire de Saint-Bonnet), AUBRIT Marie-Claire (Maire de Saint-Félix), MONNEREAU Françoise (Maire de Saint-Médard-de-Barbezieux), BOIBELET AVRIL Elsa (Conseillère municipale Val des Vignes), Christine MEIGNEIN (Conseillère municipale Val des Vignes).

Messieurs MOREAU Philippe (Maire d'Angeduc), DUBOJSKI Michel (Vice-Président - Maire de Baignes), BAUDET Pierre (2^{ème} adjoint Baignes), MEURAILLON André (Maire de Barbezieux), BOBE Philippe (4^{ème} adjoint Barbezieux), RENAUDIN Vincent (6^{ème} adjoint Barbezieux), BUZARD Laurent (2^{ème} adjoint Barbezieux), DELATTE Benoît (Vice-Président - Conseiller municipal Barbezieux), RENAUD Hervé (Conseil municipal Barbezieux), FONTENOY Yann (Conseil municipal Barbezieux), TÉTOIN Gaël (Maire de Boisbreteau), MAUDET Didier (Maire de Brossac), TUTARD Christophe (Vice-Président - Maire de Chalignac), CHAPPA Patrice (1^{er} adjoint Champagne-Vigny), VEYSSIÈRE Jean-Marie (Maire de Chantillac), BARON Frédéric (Maire d'Etriac), GADRAT Aurélien (Maire de Guizengeard), CHABOT Jacques (Président – Maire de Ladiville), TESTAUD Alain (Maire de Lagarde sur le Né), DESSE Bernard (Maire de Le Tâtre), BERGEON Frédéric (Maire de Montmérac), De CASTELBAJAC Dominique (Maire de Passirac), MONTENON Thierry (Maire de Pérignac), HUNEAU Patrick (Maire de Saint-Aulais-la-Chapelle), VARENNE Michel (Maire de Salles de Barbezieux), BARBOT Jean-Pierre (Vice-Président – Conseiller municipal Val des Vignes), CHAIGNAUD Eric (5^{ème} adjoint Val des Vignes).

Membres suppléants présents :

Mesdames BAUCANNE Brigitte (1^{ère} adjointe Berneuil), GARNEAU Janine (1^{ère} adjointe Chillac), BARBOTIN Audrey (1^{ère} adjointe Etriac), BRILLANT Maryse (1^{ère} adjoint Saint-Félix).

Messieurs GIRARD Guy (1^{er} adjoint Angeduc), BOUSSIRON Christian (1^{er} adjoint Bécheresse), BLUTEAU Jacky (1^{er} adjoint Lachaise), ROBIN Eric (1^{er} adjoint Saint-Bonnet), LE PAPE Pascal (1^{er} adjoint Saint-Palais-du-Né).

Etaient excusés :

Mesdames PEREZ Géraldine (Conseillère municipale Barbezieux), BELLY Michèle (5^{ème} adjointe Coteaux-du-Blanzacais), MAHIAS Marie-Josèphe (Maire de Sainte-Souligne).

Messieurs HERROUET Jean-Pierre (Maire de Bécheresse), ELION Jean-Pierre (Maire de Brie-sous-Barbezieux), BONNAUD Pascal (Maire de Lachaise), LEMBERT Didier (1^{er} adjoint Montmérac), HUGUES Jacky (Maire de Touverac).

Assistaient à la séance :

Monsieur MONTÉZIN François (Directeur Général des Services)
Madame DUBUC Stéphanie (responsable service finances-marchés publics)
Madame BORDAT-PIVETAUD Christine (assistante projets qualités)
Madame MARIE-BOURGEOIS Séverine (chargée de communication)

L'ordre du jour de la séance :

N°1 - Composition du Bureau - remplacement du neuvième Vice-Président

N°2 - Election du neuvième Vice-Président

N°3 - Approbation des comptes de gestion 2022 du receveur et des comptes administratifs 2022 de la CdC4B.

N°4 - Fixation du taux de Cotisation Foncière Economique 2023

N°5 - Fixation du taux de Taxe sur le Foncier Bâti 2023

N°6 - Fixation du taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti 2023

N°7 - Fixation du taux de Taxe d'Habitation des résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale

N°8 - Fixation du montant attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2023

N°9 - Présentation du budget primitif 2023 et des budgets annexes

N°10 - Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communautaires

N°11 - Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération des travaux de rénovation énergétique des écoles maternelles Félix Gaillard de Barbezieux et de Coteaux-du-Blanzacais

N°12 - Attribution de la subvention année 2022 à l'Ordre des avocats du Barreau de la Charente

N°13 - Modification du tableau des effectifs

N°14 - Désignation de représentants au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) volet territorial des fonds européens 2022-2027 du Syndicat Mixte Pays Sud-Charente

N°15 - Ancienne Unité Territoriale de Barbezieux - Bail emphytéotique administratif

N°16 - Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques et techniques du patrimoine communal et communautaire entre la CdC 4B et ses communes membres

N°17 - Demande de subvention au titre de la dotation d'investissement de l'Etat pour l'acquisition de terrains à vocation économique sur la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

N°18 - Programme de voirie communale en maîtrise d'ouvrage déléguée (programme FDAC)
- Année 2023

N°19 - Modification statutaire du syndicat du Bassin Versant du Né à la suite du changement d'adresse de leur siège

N°20 - Adhésion à l'agence technique départementale de la Charente pour la mission optionnelle « module métier de gestion des contrôles d'assainissement »

Monsieur le Président annonce que les débats sont accessibles au public en direct de manière électronique via facebook.

Monsieur le Président remercie Monsieur André MEURAILLON, maire de Barbezieux-Saint-Hilaire, d'accueillir le conseil communautaire dans sa salle des spectacles à Plaisance. Monsieur André MEURAILLON souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Claire AUTHIER-FORT se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 15 décembre 2022.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Décisions du Président.

Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises du 1^{er} décembre 2022 au 3 février 2023.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir inverser l'ordre du jour en commençant par l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022 jusqu'au vote du budget puis reprendre à partir de la composition du Bureau et l'élection du neuvième Vice-Président.

Monsieur le Président informe également le conseil communautaire qu'une délibération supplémentaire sur la carte scolaire du secteur Centre vient s'ajouter à l'ordre du jour.

L'ordre des délibérations s'en trouve donc modifié.

Le conseil communautaire approuve ces modifications à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion 2022 du receveur et des comptes administratifs 2022 de la CdC4B

Monsieur le Président donne la parole à madame Emmanuelle VIORNEY, Conseillère aux Décideurs Locaux, pour faire la présentation des comptes de gestion et comptes administratifs 2022.

Les résultats définitifs sont les suivants :

Budget général

- Fonctionnement : + 1 433 041.62 €
- Investissement : - 323 679.99 €

Budget économie

- Fonctionnement : 0 €
- Investissement : + 168 205.18 €

Budget zone

- Fonctionnement : - 49 670.55 €
- Investissement : + 276 897.09 €

Budget logement

- Fonctionnement : + 21 394.73 €
- Investissement : + 97 051.98 €

Budget voirie

- Fonctionnement : 0 €
- Investissement : - 32 691.35 €

Budget assainissement non collectif

- Fonctionnement : + 202 678.44 €
- Investissement : + 50 197.22 €

Monsieur François MONTÉZIN présente la synthèse des dépenses d'investissement réalisés en 2022 pour un montant total de 1 885 669.98 €.

Monsieur le Président note que nous avons réussi à maintenir un excédent du budget général d'un peu plus d'un million d'euros.

Monsieur le Président fait voter les comptes de gestion 2022 qui sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Président quitte la salle et Monsieur André MEURAILLON, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote des comptes administratifs 2022.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Monsieur le Président explique que nous allons passer au vote des taux et propose au conseil communautaire, au vu de la conjoncture actuelle, de ne pas les augmenter. Par contre, cela va nous obliger à resserrer les budgets ou à décaler certains investissements.

Monsieur Dominique de CASTELBAJAC s'exprime pour dire que ce n'est pas l'année pour augmenter les taux. Il encourage à rester dans cette modération.

Monsieur le Président ajoute que de toute façon, sans toucher les taux d'imposition, nous allons payer toutes et tous plus d'impôts à cause de l'augmentation des bases de 7%.

Fixation du taux de Cotisation Foncière Economique 2023

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose de voter un taux inchangé par rapport aux années précédentes de 23,58 %.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Fixation du taux de Taxe sur le Foncier Bâti 2023

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose de voter un taux de Foncier Bâti intercommunal inchangé par rapport à l'année précédente de 1,69 %.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Fixation du taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti 2023

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose de voter un taux de Foncier Non Bâti intercommunal inchangé depuis les années précédentes de 5,16 %.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Fixation du taux de Taxe d'Habitation des résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose d'adopter un taux de taxe d'habitation des résidences secondaires de 9,12 % pour l'année 2023 (taux inchangé depuis 2019).

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Fixation du montant attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2023

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le président propose d'arrêter le produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2023 à 170 749.00 €.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Présentation du budget primitif 2023 et des budgets annexes

Monsieur le Président présente la délibération et les grandes tendances de ce budget.

Monsieur Patrick HUNEAU arrive à 19 H.

Budget général

- Fonctionnement : 14 425 888 €
- Investissement : 3 121 010 €

Messieurs Christophe TUTARD et Michel DUBOJSKI arrivent à 19H15.

Par rapport au BP 2022, il est supérieur de 5,20%.

Sur le chapitre 011, les charges courantes augmentent de 19,79% soit 429 465€ de plus pour les hausses des combustibles, l'électricité (déduction faite de l'amortisseur électrique) et l'alimentation.

Les charges de personnel augmentent de 4.20 %, soit 213 213 € notamment à la suite du reclassement des catégories C, de la revalorisation du point d'indice, la baisse du nombre des contrats aidés, le recrutement d'un chargé de mission communication et d'un poste au service ADS.

Les autres charges et participations augmentent de 2.46 %, soit 129 603 € dues notamment à la hausse de notre participation à CALITOM (+ 183 700 €).

Monsieur Dominique de CASTELBAJAC s'étonne que l'augmentation de la ligne « alimentation » ne soit pas supérieure au montant prévu (30 000 €) ce qui n'est pas énorme. Monsieur le Président répond qu'un travail de rationalisation est fait au niveau des cuisines sans pour autant toucher à la qualité des produits (circuit court avec Agrilocal, produits bio).

Monsieur Jean-Pierre BARBOT évoque la TEOM et le calcul du montant. Monsieur le Président répond que nous sommes sur une prévision de ne pas augmenter le taux mais il y aura tout de même une revalorisation à cause de l'augmentation des bases.

Monsieur Jean-Pierre BARBOT informe que ce sera confirmé en conseil syndical de CALITOM la semaine prochaine.

Monsieur Dominique de CASTELBAJAC interpelle Monsieur Jean-Pierre BARBOT pour avoir des informations car il y a quelques mois les nouvelles au niveau de CALITOM étaient relativement mauvaises. Les choses se sont-elles améliorées ?

Monsieur Jean-Pierre BARBOT répond que la situation s'est améliorée par le fait que le montant des bases ont augmenté de 7.1 %. Le budget a donc été monté en comprimant au maximum et en faisant en sorte que le maximum qui pourrait être demandé en participation aux CdC ne dépasse pas les 7.1 %, dégagé mécaniquement par l'augmentation des bases.

Madame Stéphanie DUBUC et Monsieur François MONTÉZIN détaillent et commentent les investissements.

Budget économie

- Fonctionnement : 354 843 €
- Investissement : 250 002 €

Monsieur le Président souligne, sur la partie RH, l'augmentation de l'accueil à France services avec 2.5 ETP avec le poste à temps plein du conseiller numérique le manager intercommunal du commerce et le poste de responsable de service. Le delta est plus en plus important entre les coûts du personnel actuel par rapport à la dotation de l'Etat (30 000 €), le service prenant de l'ampleur.

Monsieur le Président explique le dispositif d'aide aux entreprises à l'échelle du Pays Sud Charente avec doublement de l'enveloppe par des fonds régionaux.

Budget zone

- Fonctionnement : 1 747 459 €
- Investissement : 1 368 822 €

Monsieur le Président explique la construction d'une stratégie d'aménagement pluriannuelle.

Budget logements

- Fonctionnement : 51 895 €
- Investissement : 120 480 €

Monsieur le Président évoque le logement de Condéon, propriété de la CdC, qui a été vendu, l'engagement de démarches et discussions avec les communes de Guizengeard, Brossac et Chantillac pour la reprise de leurs logements, cette décision leur appartenant.

Budget voirie

- Fonctionnement : 14 000 €
- Investissement : 652 692 €

Budget assainissement non collectif

- Fonctionnement : 215 324 €
- Investissement : 51 387 €

Budget énergie photovoltaïque

- Fonctionnement : 3 000 €
- Investissement : 0 €

Total des budgets en fonctionnement	16 809 408.96 €
Total des budgets en investissement	5 564 393.16 €

Monsieur le Président explique que maintenant, la difficulté va être d'exécuter ce budget. Il va falloir être très rigoureux.

Monsieur Dominique de CASTELBAJAC constate que le poste « fêtes et cérémonies » a été augmenté. Madame Stéphanie DUBUC répond que cette ligne correspond à la saison culturelle.

Considérant la présentation détaillée du budget primitif 2023, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de l'adopter.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Composition du Bureau - remplacement du neuvième Vice-Président

Monsieur le Président présente la délibération. Monsieur le Président informe de la démission de Monsieur Jean-Philippe SALLÉE.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de pourvoir au poste de 9^{ème} Vice-Président par l'élection d'un nouveau Vice-Président.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Election du neuvième Vice-Président

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Jean-Philippe SALLÉE, 9^{ème} Vice-Président, a démissionné de ses fonctions.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de procéder à l'élection du 9^{ème} Vice-Président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Messieurs Vincent RENAUDIN et Gaël TÉTOIN ont été désignés assesseurs.

Après appel à candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	50
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25

Ont obtenu :

Madame Elsa BOIBELET AVRIL	47 voix
Monsieur Pascal HUORD	1 voix

Madame Elsa BOIBELET AVRIL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 9^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée. Madame Elsa BOIBELET AVRIL a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération Rénovation énergétique des bâtiments communautaires

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de modifier les montants d'ouverture de crédits de paiement de 2023 et d'ouvrir pour 2023 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivants :

220 - « Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communautaires »

<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>Total</u>
12 442,44 €	533 476,42 €	1 650 541,00 €	300 500,14	2 496 960.00 €

Monsieur Benoît DELATTE fait part de l'avancement des travaux.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération Rénovation énergétique écoles maternelles de Coteaux-du-Blanzacais et de Félix Gaillard de Barbezieux

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de modifier les montants d'ouverture de crédits de paiement de 2023 et d'ouvrir pour 2023 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivants :

221 - « Travaux de rénovation énergétique des écoles maternelles de Coteaux-du-Blanzacais et de Félix Gaillard de Barbezieux »

<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>Total</u>
10 000 €	590 834 €	460 995	1 061 829 €

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Attribution d'une subvention à l'Ordre des avocats du Barreau de la Charente - année 2022

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de verser une participation financière qui s'élève à 1 524 € à l'Ordre des avocats du Barreau de la Charente pour l'année 2022.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président commente les tableaux et propose de fixer les listes des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet tel que présentées.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Désignation de représentants au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) volet territorial des fonds européens 2022-2027 du Syndicat Mixte Pays Sud-Charente

Monsieur le Président présente la délibération. Monsieur le Président explique qu'en tant que structure membre du Pays Sud-Charente, la communauté de communes siège au sein du collège public de ce comité et doit donc désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants chargés de représenter la collectivité au sein du Groupe d'Action Locale (dit « G.A.L. ») volet territorial des fonds européens 2022-2027.

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur la désignation des nouveaux représentants de la CdC4B au sein du collège public.

Titulaires	Suppléants
BARBOT Jean-Pierre	MAUDET Didier
AUTHIER-FORT Claire	DELPECH DE MONTGOLFIER Anne
DUBOJSKI Michel	CHAPPA Patrice

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Ancienne Unité Territoriale de Barbezieux – Bail emphytéotique administratif

Monsieur le Président présente la délibération. Monsieur le Président informe que le Département est propriétaire de l'ancienne Unité territoriale, sise avenue Charles Virolleau à Barbezieux-Saint-Hilaire (cadastrée section AD n° 583), inoccupée depuis 2015 suite au départ des agents de l'Etat.

Sous réserve d'une complète réhabilitation afin de rendre les lieux fonctionnels, ces locaux pourraient répondre à nos besoins en vue d'y installer une pépinière d'entreprises.

Monsieur le Président informe que le bail serait conclu pour une durée de 20 ans à titre gratuit, la redevance consistant en la remise au Département des biens par la Communauté de Communes des 4 B sud Charente avec tous les aménagements qu'elle aura réalisés. Il convient de préciser que les conditions du bail pourront être modifiées par avenant.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver le projet d'installer une pépinière d'entreprises dans l'ancienne unité territoriale de Barbezieux et d'autoriser Monsieur le Président à signer le bail emphytéotique à intervenir avec le Département.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques et techniques du patrimoine communal et communautaire entre la CdC 4B et ses communes membres

Madame la Vice-Présidente en charge de l'énergie présente la délibération. Madame la Vice-Présidente rappelle le questionnaire adressé aux communes courant novembre dernier visant à recueillir des informations dans le cadre de la transition énergétique et notamment sur le besoin en audits énergétiques et techniques.

Madame la Vice-Présidente propose aux conseillers communautaires d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec ses communes membres concernant la réalisation d'audits énergétiques et techniques du patrimoine communal et communautaire, de désigner la communauté de communes des 4B sud Charente comme coordonnateur de ce groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les procédures de passation du marché.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Demande de subvention au titre de la dotation d'investissement de l'Etat pour l'acquisition de terrains à vocation économique sur la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président propose aux conseillers communautaires d'adopter l'opération qui consiste, sous réserve de l'approbation du document d'urbanisme, d'acquérir des terrains qui permettraient à la collectivité de disposer d'une nouvelle offre foncière à vocation économique afin d'accueillir notamment un pôle agroalimentaire sur la totalité du site, soit près de 7,5 hectares pour un montant prévisionnel de 190 000.00 €, d'approuver le plan de financement prévisionnel et de solliciter une subvention au titre de la dotation d'investissements de l'État 2023 pour un montant de 76 000.00 €.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Programme de voirie communale en maîtrise d'ouvrage déléguée (programme FDAC) – Année 2023

Monsieur le Vice-Président délégué aux travaux et à la voirie présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président informe que, après consultation des communes, le programme prévisionnel de travaux de voirie, pour l'année 2023, s'élève à 399 593.26 € HT, qu'il détaille. La subvention départementale, au titre du FDAC, s'élèverait à 97 177.78 € pour l'année 2023. Une convention de mandat sera signée avec les communes concernées.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'accepter le programme de travaux proposé et de solliciter une aide auprès du Département au titre du FDAC.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Modification statutaire du syndicat du Bassin Versant du Né à la suite du changement d'adresse de leur siège

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver la proposition de modification des statuts à l'article 3 : siège, dans le cadre du changement d'adresse du syndicat du Bassin Versant du Né.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Adhésion à l'agence technique départementale de la Charente pour la mission optionnelle « module métier de gestion des contrôles d'assainissement »

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16 « **Module métier de gestion des contrôles d'assainissement** », et incluant notamment :

- l'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels
- la formation aux logiciels
- la télémaintenance
- la participation aux clubs utilisateurs
- l'envoi de documentations et de listes de diffusion

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Carte scolaire – secteur Centre

Monsieur le Président présente la délibération. Monsieur le Président informe que dans le cadre d'une réflexion globale concernant l'évolution de la carte scolaire de la CdC 4B, nous avons, en collaboration avec les services de l'Education Nationale, réuni à plusieurs reprises les maires des communes possédant une école.

A l'issue de la réunion du lundi 6 février dernier qui a eu lieu en présence des maires des deux RPI du centre et de l'Inspecteur de l'Education Nationale, un accord de modification de la carte scolaire concernant les deux RPI a été trouvé. Il permet de proposer les évolutions suivantes :

- La fermeture des deux classes de Saint-Hilaire
- La dissolution des deux RPI du centre (Chalignac, Saint-Aulais-la-Chapelle, Brie-sous-Barbezieux, Berneuil et Saint-Hilaire, Salles-de-Barbezieux, Saint-Bonnet)
- La création d'un nouvel RPI Rural regroupant les écoles de Salles-de-Barbezieux, Saint-Bonnet, Chalignac, Saint-Aulais-la-Chapelle, Brie-sous-Barbezieux et Berneuil, synonyme de sécurisation et de pérennisation de la qualité des conditions d'enseignement sur cette partie du territoire.

En contrepartie, il a été demandé à l'Education Nationale d'ouvrir un poste d'enseignant supplémentaire sur ce nouvel RPI du secteur centre en l'affectant prioritairement à l'école de Salles-de-Barbezieux. Les enfants domiciliés sur Barbezieux-Saint-Hilaire seront rattachés à leurs écoles de secteur.

Monsieur Christophe TUTARD explique que c'est un travail de plus d'un an pour arriver à mettre en place ce RPI. Les choses se sont accélérées en décembre 2022, au moment où l'inspecteur de circonscription informe de la fermeture de 6 ou 7 classes. Parmi les menaces évoquées par l'Education Nationale, il y avait la fermeture d'une classe sur St Aulais et les écoles maternelles de Barbezieux étaient particulièrement menacées. Grâce à ce nouveau RPI, il s'agit d'un travail pertinent, intéressant et qui permet surtout un accueil des enfants avec une qualité pédagogique conservée.

Il informe que cette carte scolaire ne s'arrête pas à ce nouveau RPI. Il y a des menaces de fermeture de postes sur les secteurs de Blanzac et Baignes et il est intéressant que le conseil communautaire affiche aujourd'hui son opposition à tout retrait de postes supplémentaires.

A la suite d'une question de Monsieur Dominique de CASTELBAJAC, Monsieur Christophe TUTARD détaille les futurs niveaux provisoires : à Chalignac, une classe de PS-MS, à St Aulais, deux classes GS/CP et CE1/CE2, à St Bonnet, une classe de CE2 et à Salles-de-Barbezieux, deux classes CM1 et CM2. Cela permet d'envisager un avenir réel pour ce RPI.

Monsieur le Président remercie les maires concernés pour leur travail.

Madame Sandrine POURTAU fait remarquer tout de même la perte de deux postes sur St Hilaire et dit qu'il va falloir se démener dès maintenant pour se battre contre la fermeture de classes. Nous sommes mis devant le fait accompli. Nous avons les effectifs.

Monsieur le Président précise qu'effectivement, nous perdons un poste mais l'idée est de ne pas en perdre d'autres.

Madame Sandrine POURTAU ajoute que cette organisation a été validée et raisonnée territoire mais au vu des réactions des parents d'élèves, Madame POURTAU s'interroge sur les inscriptions à la rentrée prochaine.

Monsieur le Président répond qu'il faut tenir notre position maires-CdC sur le non retrait de postes, prendre nos responsabilités et organiser notre territoire pour la sécurité et la pérennité.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de prendre acte de la réorganisation de la carte scolaire du secteur Centre à compter de la rentrée 2023, de s'opposer à tout retrait de postes supplémentaires sur le territoire de la CdC 4B, de transmettre à Madame la Préfète et Monsieur le Directeur des services départementaux de l'Education nationale de Charente.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Président indique que dans le cadre de la taxe spéciale relative au financement la LGV Bordeaux-Toulouse, un recours a été engagé en collaboration avec la CdC Haute Saintonge. Une motion est en cours d'écriture et sera présentée lors du prochain conseil communautaire.

Monsieur le Président fait part de l'agenda aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président lève la séance.

Fin de la séance à 21h.

Jacques CHABOT
Président



Claire AUTHIER-FORT
Secrétaire de séance

